

DEPARTEMENT DE L'EURE

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

COMMUNE DE VEXIN SUR EPTE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 Juin 2016

Convocation : 06/06/2016

L'an deux mille seize, le Jeudi seize Juin à 19 H,

Etaient présents: Sylvie BALOUS, Jean BARBEY, Chantal BARTHOULOT, Jacqueline BLONDEL, Denis BOCQUET, Véronique BURAT, Josette CARON, Fabrice CAUDY, Benoit COLLARD, Philippe DELALLEAU, Jean-Marie DELISLE, Arnaud DELOFFRE, Catherine DESILE, Jean DESLANDRE, André DUFOUR, René DUNTZ, Thomas DURAND, Bernard DURDANT, Jean FREMIN, Thierry GARNIER, Bernard HELFER, Patrick HERICHE, Michel JOUYET, Paul LANNOY, Chantale LE GALL, Thierry LEROY, Catherine MIKLARZ, Dominique MONFILLIATRE, Daniel MOUSSET, Evelyne NOEL, Michel OZANNE, Valérie PAGESY, Pierre PENIN, Daniel PERSONNAT, Bruno POIRET, Dominique RABET, Pascal RENARD, Isabelle RIHOUAY, Robert ROUTIER, Michèle SEMBEL,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Jean-Claude VASSEUR à Chantal BARTHOULOT
- Michel STALIN à Evelyne NOEL
- Florence LEROY à Daniel MOUSSET
- Thierry DUBIEZ à Jean-Marie DELISLE
- Ginette PALIN à Denis BOCQUET

Absent excusé : Alain BEAUNE - *Rénoald DEBAUN*

Secrétaire de Séance : Bernard HELFER

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint

Le procès-verbal de la séance du 7 Avril 2016 est adopté à l'unanimité.

Michel JOUYET : « Notre belle aventure de la commune nouvelle de Vexin-sur-Epte se poursuit et nous arrivons à notre vitesse de croisière.

Mais, en préambule à notre conseil municipal, je vous parler du point 19 de notre ordre du jour : la nouvelle Agglomération. Vous allez me dire mais pourquoi nous parler de « ce grand machin » qui serait bien éloigné de nous à Douains.

Et bien, ce grand machin qui va porter le doux nom de Seine Normandie Agglomération, j'y crois et je serai son plus ardent défenseur, car il va être un outil essentiel pour le développement de notre commune. Nous nous sommes battus au sein du comité de pilotage pour faire reconnaître deux choses essentielles et Thomas DURAND a défendu avec ardeur celles-ci : une Agglomération support et un fonds de concours pour l'investissement.

COMMUNE DE VEXIN-SUR-EPTE

Il ne faut pas se voiler la face : la nouvelle Agglomération repose sur une dualité entre ruralité et le pôle urbain de Vernon/Saint Marcel. Il faut trouver un point d'équilibre afin de ne pas tomber dans le piège classique de la ville centre écrasant les petites communes rurales et surtout ne pas recommencer les mêmes erreurs de l'ancienne CAPE.

Mais pour cela, je fais confiance aux élus du comité pilotage et notamment Sébastien LECORNU qui a toujours affirmé sa volonté de travailler de concert avec toutes les communes.

Je reprends avec plaisir et pour mon compte le discours d'agglomération stratège, et d'agglomération support.

En s'appuyant sur les pôles de centralité et les pôles de ruralité, nous devons affirmer clairement une stratégie pour un aménagement équilibré du futur territoire, autour de l'axe de seine, du plateau du Vexin et des vallées d'Eure et d'Epte.

Une agglomération support

- cela peut être un service de deux ou trois personnes chargées d'accompagner les élus dans les projets (montage de dossier, ingénierie de premier niveau). Ce service permettrait également de « maîtriser » les projets dans une optique de hiérarchisation et priorisation des financements sollicités. Ce service pourra également faire le lien avec l'ingénierie existante (CD27, SPL...) pour les dossiers plus complexes.

- cela peut être également un aide administrative, juridique et l'accompagnement dans l'élaboration du contrat enfance jeunesse, pour les services périscolaires entres autres. La non-communautarisation des garderies pourrait ainsi se trouver moins difficile à gérer pour les communes, en convention avec elles.

Compte tenu de la réorganisation du personnel, cela ne devrait pas entraîner de coûts supplémentaires.

Une aggro stratège

Un fonds de concours de 1 à 1.5 millions d'euros, avec deux volets : aménagements et équipements, qui s'appuie sur des critères objectifs : intérêt communautaire lié aux compétences de l'Agglo (par ex un lavoir peut avoir un intérêt dans le développement touristique du territoire), équipements structurants des pôles de ruralité, ...

Pour les voiries, il peut s'appuyer sur les voies de 1^{er} degré (transports scolaires, liaison entre deux pôles, ...).

Un critère sur le financement doit être acté avec un restant en charge d'au moins 60 %.

Au travers ces deux aspects de support et de stratégie, les élus ruraux seront conseillés et écoutés. Et un vice-président à la ruralité, ou plutôt au développement rural, aura ainsi des outils pour maintenir la cohésion entre élus/territoires ruraux et urbains. En gros pour donner des gages aux ruraux qui ont peur. Pour ma part, je n'ai aucune crainte dans cette nouvelle Agglomération, car nous avons déjà anticipé avec la création de notre commune nouvelle les évolutions prochaines.

Sachez bien que nous porterons haut et fort la voix de Vexin-sur-Epte dans cette grande intercommunalité. Grâce à Seine Normandie Agglomération, nous serons plus forts mais grâce à Vexin-sur-Epte, l'agglomération sera plus équilibrée. »

Objet : 2016-00084 Signature d'un Marché dans le cadre des délégations

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation que le Conseil Municipal lui a accordée par délibération n°2016-00081 du 7 Avril 2016 :

Depuis le Conseil Municipal dernier il a signé un Marchés public:

Objet du Marché	Entreprise Titulaire	Montant du Marché en € HT
Entrées riveraines à Cahaignes	TPN	18 483.00 €
Place et accès PMR Salle des Fêtes Fourges	TPN	3 895.00 €
TOTAL		22 378.00 €

Je vous demande d'en prendre acte.

Où les explications de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-PREND ACTE de la décision municipale énoncée ci-dessus.

2016-00085 Utilisation du compte Dépenses Imprévues

Rapporteur : Jean FREMIN

La Commune de Vexin-sur-Epte a dû engager des travaux complémentaires pour assurer la sécurisation de bâtiments communaux. Ces travaux ont été présentés à la commission bâtiments et concernent principalement les locaux scolaires à Fourges, des logements à Ecos ou la mise aux normes de la salle des Fêtes d'Ecos.

Ces dépenses n'ayant pas été prévues au budget primitif 2016, il convient de faire appel aux dépenses imprévues à hauteur de 82 516 € pour la section d'investissement et de 2 900 € pour la section de fonctionnement.

Conformément aux article L 2322-1 et L 2322-2 du Code général des Collectivités Territoriales, le crédit pour dépenses imprévues est employé par le Maire qui doit rendre compte au Conseil Municipal, à la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, de l'emploi de ce crédit avec pièces justificatives annexées à la délibération.

En l'espèce, Monsieur le Maire justifie les certificats administratifs 1 – 2 – 3 et 4.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte des virements opérés au Budget Primitif 2016.

2016-00086 Virements de crédits

Rapporteur Jean FREMIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2016

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Fonction	Nature	Montant
21	21312	OPNI	211	Bâtiments scolaire (pose d'anti pince doigt + porte d'entrée)	+ 10 723,00
21	2183	100	020	Matériel informatique	+ 210,00
					10 933,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Fonction	Nature	Montant
21	21312	OPNI	212	Constructions Bâtiments scolaires	- 8 173,00
21	2184	100	020	Mobilier	- 210,00
21	2158	OPNI	211	Autres matériels et outillages	- 2 550,00
					-10 933,00

2016-00087 Commune déléguée de FOURGES – Assainissement en traverse Route d'Ecos

Rapporteur : Jean FREMIN

Monsieur Jean FREMIN expose que la Commune de Vexin-sur-Epte va entreprendre des travaux d'enrobé sur la route d'Ecos dans la Commune déléguée de Fourges pour le compte de la Communauté de Communes Epte-Vexin-Seine.

La Commune de Vexin-sur-Epte s'engage sur l'année 2016 à assurer la maîtrise d'ouvrage desdits travaux.

Au vu de l'avant-projet estimatif des travaux réalisé par SODEREF, le coût global des travaux de voirie s'établit à 65 594.50 € HT soit 78 713.40 € TTC.

La somme due par la Communauté de Communes Epte-Vexin-Seine s'établira sur la base réelle du coût HT des travaux de voirie résultant de l'appel d'offres; s'agissant de travaux d'investissement, la Commune de Vexin-sur-Epte récupèrera la TVA.

Une convention de participation financière entre la Commune de Vexin-sur-Epte et la Communauté de Communes Epte-Vexin-Seine fixera les modalités ci-dessus définies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-APPROUVE les termes de la convention

-AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention

-DIT que les crédits afférents sont inscrits au Budget Primitif 2016.

2016-00088 Demande de financement auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine – 550 000 €

Rapporteur : Jean FREMIN

Monsieur FREMIN signale qu'une consultation a été lancée auprès de plusieurs organismes financiers (GROUPAMA et Caisse d'Épargne), que certains ne souhaitent pas financer la totalité des projets et d'autres n'ont pas répondu. Avant de conclure que le Crédit Agricole Normandie-Seine présente des propositions de financements très concurrentielles et adaptées à nos besoins.

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité la Souscription d'un Crédit :

- **Objet:** Assainissement en traverse
- Prêteur : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Normandie Seine / Domiciliaire Crédit Agricole CIB

- Montant de l'emprunt: 550 000 €
- Taux fixe annuel 1.65%
- Durée du crédit : 20 ans
- Modalités de remboursement : trimestriel
- Frais de dossier : 195 €

2016-00089 Demande de financement auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine – 385 000 €

Rapporteur : Jean FREMIN

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité la Souscription d'un Crédit :

- **Objet :** Construction Maison de Santé commune déléguée de TOURNY
- Prêteur : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Normandie Seine / Domiciliaire Crédit Agricole CIB

- Montant de l'emprunt: 385 000 €
- Taux fixe annuel : 1.65%
- Durée du crédit : 20 ans
- Modalités de remboursement : Trimestriel
- Frais de dossier : 195 €

2016-00090 Financement de la construction du Groupe Scolaire à Tourny – 350 000 €

Rapporteur : Jean FREMIN

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité la Souscription d'un Crédit :

- **Objet :** financement de la construction d'un groupe scolaire
- Prêteur : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Normandie Seine / Domiciliaire Crédit Agricole CIB

- Montant : 350 000 EUR
- Période de mobilisation et d'amortissement
- Date de Remboursement Final : 30 Juin 2040
- Frais de dossier : 225 Euros

2016-00091 Financement de la construction du Groupe Scolaire à Tourny – 2 250 000 €

Rapporteur : Jean FREMIN

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité la Souscription d'un Crédit :

- Objet : financement de la construction d'un groupe scolaire
- Prêteur : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Normandie Seine / Domiciliaire Crédit Agricole CIB

- Montant : 2 250 000 EUR
- Période de mobilisation et d'Amortissement
- Date de Remboursement Final : 30 Juin 2040
- Frais de dossier : 1 125 Euros

2016-00092 Demande de financement auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine – 100 000 €

Rapporteur : Jean FREMIN

Le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité la Souscription d'un Crédit :

- Objet : Remboursement des 500 000€ de la commune déléguée de Tourny au 30 novembre 2016 (pôle Multiservices)
- Prêteur : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Normandie Seine / Domiciliaire Crédit Agricole CIB

- Montant de l'emprunt: 100 000 €
- Taux fixe annuel : 0.30%
- Durée du crédit : 5 ans
- Modalités de remboursement : Trimestriel
- Frais de dossier : 150 €

2016-00093 Demande de financement auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine – 200 000 €

Rapporteur : Jean FREMIN

Le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité la Souscription d'un Crédit :

- Objet : Remboursement des 500 000€ de la commune déléguée de Tourny au 30 novembre 2016 (pôle Multiservices)
- Prêteur : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Normandie Seine / Domiciliaire Crédit Agricole CIB

- Montant de l'emprunt: 200 000 €
- Taux fixe annuel : 0.52%
- Durée du crédit : 2 ans
- Modalités de remboursement : trimestriel
- Frais de dossier : 150 €

Monsieur FREMIN commente la situation pluriannuelle des emprunts de Vexin-sur-Epte - tableau des emprunts communiqué aux Conseillers Municipaux présents - faisant apparaître une situation des prêts en cours de 2016 à 2024 par organisme prêteur et l'incidence des nouveaux prêts sur les annuités avec une simulation des annuités et capital restant dû par habitant.

Le taux d'endettement de la Commune avec les nouveaux emprunts ci-dessus contractés passera à 27% contre 21.89% précédemment, nettement inférieur aux Communes de même strate qui est de 39%.

Un réaménagement des prêts est en cours. Et de conclure et rappeler que la situation financière de la Commune est saine.

2016-00094 Remboursement d'une amende suite à Condamnation de Justice

Vu la décision de la Cour de Cassation en son audience publique qui s'est tenue au Palais de Justice à Paris le 7 Octobre 2015, statuant sur le pourvoi formé par Monsieur Jérémy THEBAUT et déclaré non admis, et fixant à 2000 € la somme que Monsieur Jérémy THEBAUT devra payer à la Commune de Berthenonville pour destruction d'un bien (arbre de la liberté).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, accepte d'encaisser les sommes recouvrées ce rapportant au jugement rendu dans cette affaire.

2016-00095 Titre de recette Payable par Internet

Les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs servies via le dispositif TIPI (Titres Payables par Internet) fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DFIP).

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier comme la restauration scolaire, les activités périscolaires et les loyers divers.

TIPI est un service intégrable au site Internet de la collectivité à partir duquel l'utilisateur peut effectuer ses règlements, lui permettant de bénéficier d'un service de paiement moderne et accessible à tout moment.

Ce dispositif améliore par ailleurs l'efficacité du recouvrement par le comptable public des recettes qui y sont éligibles. Le coût de ce service est à la charge de la collectivité, tout en demeurant modéré (0.25% du montant + 0.10 € par transaction).

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil d'approuver le principe du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif TIPI Régie et Budget à compter de ce jour et de l'autoriser à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement de ce service TIPI et l'ensemble des documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le principe du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif TIPI
- Décide la mise en œuvre de ce service à compter de ce jour
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et l'ensemble des documents nécessaires à ce déploiement.
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget principal 2016.

2016-00096 Travaux SIEGE – Commune déléguée de DAMPSMESNIL – Extension Les Ravines

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité et de télécommunication.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : 2 000 €
- en section de fonctionnement : 900 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le Conseil Municipal s'agissant du réseau de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 2041512 pour les dépenses d'investissements (DP) et au compte 657351 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

2016-00097 Commune Déléguée de FOURS EN VEXIN – Sécurisation de la cloche cultuelle et protections indirectes

Suite à la visite de l'Entreprise BODET du 17 Novembre 2015 en charge de l'entretien et du contrôle annuel, des travaux pour la sécurisation de la cloche cultuelle et protections indirectes à l'Eglise de la Commune déléguée de Fours-en-Vexin ont été conseillés.

Monsieur le Maire présente le devis de l'Entreprise BODET :
Les travaux sont estimés à 4 960 € HT soit 5 952 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'Entreprise BODET d'un montant de 5 952 € TTC. Ces travaux sont inscrits au Budget Primitif 2016 de la Commune au compte 2158/OPNI/020.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de Monsieur Franck GILARD Député.

2016-00098 Commune Déléguée de GUITRY – Aménagement du Carrefour – Rue Bouchère – Choix de l'AMO

Monsieur le Maire rappelle que l'opération d'Aménagements de sécurité du Carrefour – Rue Bouchère dans la Commune déléguée de Guित्रy est en cours.

Une consultation pour recruter un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage a été lancée.
3 bureaux d'Etudes ont ainsi répondu à la consultation : Cabinet Merlin, Ingénierie 27 et EUROTOP.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les offres et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir la proposition d'INGENIERIE 27 pour un montant de 3 900 € HT soit 4 680 € TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2016.

2016-00099 Approbation de la Modification simplifiée du PLU de Tourny

Rapporteur : Thomas DURAND

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Tire le bilan de la mise à disposition ;
- Décide d'approuver la modification simplifiée du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération. Cette décision est motivée par les points suivants :
- la commune de Vexin-sur-Epte souhaite réaliser un projet de construction d'un groupe scolaire en zone UE et UA, rue aval à Tourny ;
- le projet impacte légèrement l'emplacement réservé n°21 qui dessert la parcelle section D n° 563 ;
- le projet comprend la création d'une voie nouvelle pour desservir la parcelle section D n°563 ;
- l'emplacement réservé n°21 sera réduit mais permettra un cheminement piétonnier dans le cadre des déplacements doux ;
- le bâtiment projeté à une hauteur du niveau de l'acrotère de 7.40 m ;
- le règlement de la zone UA dans l'article UA 10 limite les hauteurs de constructions à 7 m à l'égout des toitures ;
- il convient de modifier cet article UA 10 pour permettre la construction de bâtiment d'intérêt collectif

La modification simplifiée du plan local d'urbanisme approuvée est tenue à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

2016-00100 Transports Scolaires – Part non subventionnée

Rapporteur : Pascal RENARD

Considérant la compétence de plein droit du Conseil Départemental de l'Eure en matière de gestion des transports scolaires sur l'ensemble du territoire départemental,

Vu la délibération n°2014-40 du Conseil Communautaire en date du 19-06-2014 Approuvant le principe d'assurer le rôle de gestionnaire de proximité des transports scolaires par la Communauté de Communes Epte-Vexin-Sein et acceptant les modalités financières qui fixent un financement du coût des circuits des transports scolaires par le Conseil Départemental à hauteur de 85% pour le matin et le soir et de 50% pour le midi,

Considérant le dispositif actuellement en place par la Communauté de Communes Epte-Vexin-Seine avec ses Communes membres dans le cadre de leur participation au service Transports Scolaires géré par la Communauté de Communes Epte-Vexin-Seine ,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Pascal RENARD et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-APPROUVE de participer financièrement auprès de l'organisme délégué de 2nd rang au service Transports Scolaires pour la part non subventionnée par le Conseil Départemental de l'Eure soit 15% pour le matin et le soir et 50% pour le midi.

-AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

-PRECISE que la dépense a été inscrite au Budget Primitif 2016.

2016-00101 Modification du Circuit Transports Scolaires EVS 24

Rapporteur : Pascal RENARD

Compte tenu que des enfants scolarisés en classe de Maternelle empruntent les Transports Scolaires, la présence d'un accompagnateur est obligatoire pour assurer la surveillance et l'encadrement dans les cars de ramassage scolaire.

Le point de montée et de descente de cet intervenant doit être géographiquement le même.

Pour ce motif, Monsieur le Maire propose de modifier la ligne EVS 24 de Dampsmesnil à Fours-en-Vexin en Dampsmesnil à Dampsmesnil -matin et soir les Lundi – Mardi- Mercredi- Jeudi et Vendredi – le midi n'étant pas impacté par ce dispositif.

L'incidence financière annuelle est estimée à 15% de 3000 € TTC soit 450 € à charge de la Commune de Vexin-sur-Epte.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la modification proposé du circuit EVS 24 et autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire. La dépense supplémentaire y afférente est inscrite au Budget Primitif 2016 de la Commune.

2016-000102 Règlement intérieur de la demi-pension

Rapporteur : Pascal RENARD

Afin d'uniformiser dès la rentrée scolaire de Septembre 2016 le fonctionnement du Service de la Restauration Scolaire sur le Territoire de Vexin-sur-Epte et plus précisément sur les sites de Fontenay-en-Vexin, Tourny, Panilleuse, Fourges et Ecos , Monsieur Pascal RENARD explique qu'un règlement intérieur commun définissant les règles de financement et d'inscription, les règles alimentaires et d'hygiène et enfin les règles de comportement a été proposé et validé en Commission Scolaire le 28 Avril 2016.

Monsieur Pascal RENARD rappelle qu'une procédure d'inscription fiable doit être mise en place pour ajuster l'encadrement des convives mais aussi pour adapter la commande des repas.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'adopter le règlement intérieur de la demi-pension applicable à la rentrée scolaire de Septembre 2016 sur l'ensemble du territoire de la Commune de Vexin-sur-Epte

2016-00103 Mise à disposition des locaux du SDIS à Tourny

Monsieur le Maire explique que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Eure à Evreux met à disposition des employés communaux de la Commune déléguée de Tourny, les sanitaires existant dans l'arsenal situé au 30 bis rue du Chesnay à Tourny et jouxtant le local technique communal.

En contrepartie de la mise à disposition des sanitaires, la Commune de Vexin-sur-Epte s'engage à prendre à sa charge l'abonnement du compteur d'eau et la consommation d'eau de l'arsenal plafonné à 450 €/an.

L'entretien courant reste à la charge du SDIS. Cependant, pour toutes dégradations non liées à un usage courant des sanitaires, la commune de Vexin-sur-Epte s'engage à réaliser toutes réparations ou entretien nécessaires.

Monsieur le Maire propose d'établir une convention jusqu'au 31 décembre 2016, renouvelée par tacite reconduction sans excéder une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les termes de la convention de mise à disposition des locaux sanitaires du SDIS entre la Commune de Vexin-sur-Epte et le SDIS de l'Eure à Evreux et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention. La dépense est inscrite au budget primitif 2016.

016-00104 Avis sur le projet de périmètre de la nouvelle Communauté d'Agglomération

Depuis le 15 octobre 2015, nous savons que notre avenir intercommunal s'écrit avec la CAPE et la CCAE dans une nouvelle Agglomération.

Un travail a été engagé à la fois par les techniciens (comité technique) et les élus (comité pilotage) pour construire une intercommunalité équilibrée. Vous avez tous été invité à participer à des ateliers de concertation au mois d'avril et mai 2016 pour co-construire le projet de territoire. Nous pouvons regretter la faible mobilisation de nos troupes. Le 9 juin dernier, nous avons présenté à l'ensemble des conseillers municipaux les compétences prises en charge par cette nouvelle intercommunalité.

Aujourd'hui, Seine Normandie Agglomération va être portée sur les fonds baptismaux au 1^{er} janvier 2017. Bien sûr, j'entends déjà les grincheux nous dire : « c'était mieux avant avec la Communauté de communes Epte-Vexin-Seine » mais nous avons déjà entendu ce discours avec la création de la commune nouvelle de Vexin-sur-Epte.

Un nouveau logiciel intercommunal va se mettre en place dans lequel notre commune a toute sa place et ce n'est pas pour rien que nous sommes désignés pôle de centralité rurale.

Ne nous trompons pas : nous avons besoin de l'Agglomération, mais l'Agglo a aussi besoin de nous. Notre commune est un point d'équilibre essentiel sur le plateau du Vexin.

Nous pouvons regretter que nous n'ayons pas été plus ambitieux en rassemblant nos amis et collègues de Gisors et Etrépagny. L'histoire est en marche et je crains que sur ce point, le législateur nous donne rapidement raison.

Une chose est sûre : nous avons parfaitement anticipé tous les bouleversements territoriaux avec la création de notre commune nouvelle. Ne doutez pas un seul instant : nous sommes déjà prêts à accueillir les nouvelles compétences qui redescendent au niveau communal et je peux même vous assurer que nous allons apporter un service de meilleure qualité à nos habitants. La proximité, l'efficacité et la réactivité seront nos mots d'ordre pour une commune au service de tous.

Il ne faut, donc, pas avoir peur d'une Grande Agglomération dont une des composantes essentielles sera Vexin-sur-Epte.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE, d'émettre un avis favorable sur le projet de périmètre de la nouvelle communauté d'agglomération, proposé par Monsieur le Préfet de l'Eure dans son arrêté du 3 mai 2016.

Monsieur Daniel MOUSSET interpelle Monsieur le Maire sur la possibilité à d'autres intercommunalités d'intégrer la Grande Agglomération dans le futur. Monsieur le Maire répond que rien n'est figé et qu'il est possible qu'avec le critère des seuils d'autres intercommunalités nous rejoignent.

Monsieur Thomas DURAND rappelle les aspects d'agglomération stratège et support qui sont deux soutiens extrêmement importants pour notre territoire et de conclure que la Commune de Vexin-sur-Epte est la clé de notre réussite pour exister dans cette grande entité Seine Normandie Agglomération.

2016-00105 Dissolution du Syndicat Intercommunal et Interdépartemental Seine-Epte

Monsieur le Préfet du Val d'Oise a arrêté du 30 Mars 2016 le schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Val d'Oise, adopté par la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale le 24 Mars 2016. Ce schéma prévoit notamment la dissolution du Syndicat Intercommunal et Interdépartemental Seine-Epte, qui regroupe les Communes de Bray-et-Lû, Chaussy, la Roche-Guyon, Château-sur-Epte, Gasny, Vexin-sur-Epte et Gommecourt.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **PRONONCE un avis favorable à la dissolution du SIISE.**
- **DEMANDE la clôture des comptes du syndicat après le vote de son Compte de Gestion, de son Compte Administratif, la répartition de son actif et de son passif, de ses résultats de clôture, de son personnel entre ses Communes membres.**

2016-00106 Adhésion de 3 nouvelles Communes au Syndicat Intercommunal et Interdépartemental des Eaux de Bray et Lû

Rapporteur : Bernard DURDANT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, **APPROUVE** l'adhésion des Communes d'Ambleville, Buhy et Montreuil-sur-Epte au Syndicat Intercommunal et Interdépartemental des Eaux de Bray-et-Lû et la modification de l'article 1^{er} de ses statuts.

2016-00107 Instauration des conditions et modalités de remboursement des frais de déplacement des agents

Rapporteur : Thomas DURAND

Monsieur Thomas DURAND, rappelle à l'assemblée :

Le cadre général des conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires à la charge des budgets des collectivités territoriales est défini par le décret 2007-23 du 5 janvier 2007.

Le décret prévoit que les collectivités doivent délibérer à titre obligatoire sur le montant forfaitaire attribué aux agents en mission en matière d'hébergement.

Est en mission l'agent en service, muni d'un ordre de mission, qui se déplace, pour l'exécution du service, hors de sa résidence administrative (VEXIN-SUR-EPTE) et hors de sa résidence familiale.

La durée de l'ordre de mission dit permanent est fixée à 12 mois. Elle est prorogée tacitement pour les déplacements réguliers effectués au sein du département de la résidence administrative. L'ordre de mission sera signé par l'autorité territoriale.

1) Cas d'ouverture

Cas d'ouverture	Déplacements	Repas	Prise en charge
Mission à la demande de la collectivité	Oui	Oui	Employeur
Concours ou examens à raison d'un par an (Voir modalité dans 2)	Oui	Oui	Employeur
Préparation à un concours (Voir modalité dans 2)	Oui	Oui	Employeur
Formations obligatoires (intégration et professionnalisation)	Oui	Oui	CNFPT
Formations de perfectionnement CNFPT	Oui	Oui	Employeur
Droit individuel à la formation professionnelle CNFPT	Oui	Oui	CNFPT
Droit individuel à la formation professionnelle hors CNFPT	Oui	Oui	Employeur

2) Les conditions de remboursements

La collectivité prendra en charge les dépenses non remboursées par le CNFPT.

En ce qui concerne les concours ou examens, les frais de transport pourront être pris en charge deux fois par année civile, une première fois à l'occasion des épreuves d'admissibilité et une seconde fois à l'occasion des épreuves d'admission du même concours ou examen professionnel.

Les frais supplémentaires de repas seront pris en charge si l'agent se trouve en mission pendant la totalité de la période comprise entre 12 heures et 14 heures pour le repas du midi et entre 19 heures et 21 heures pour le repas du soir.

Les frais divers (taxi à défaut d'autres moyens de locomotion, péages, parkings dans la limite de 72 heures) occasionnés dans le cadre d'une mission ou d'une action de formation seront remboursés sous réserve de présentation des justificatifs de la dépense.

3) Les tarifs

Déplacements remboursés :

- les frais d'utilisation du véhicule personnel seront remboursés sur la base d'indemnités kilométriques sont fixés par arrêté du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.
- sur la base du tarif d'un billet SNCF 2ème classe en vigueur au jour du déplacement ou sur indemnité kilométrique si la destination n'est pas dotée d'une gare SNCF.
- en cas d'utilisation d'un moyen de transport en commun, le remboursement interviendra sur production du titre de transport.
- en cas d'utilisation d'un véhicule de service, le remboursement interviendra sur production des justificatifs de paiement de carburant.

Frais d'hébergement :

L'indemnité de nuitée est fixée à 60 € maximum (arrêté du 3 juillet 2006), dans la limite du montant effectivement supporté par l'agent, attesté par les justificatifs transmis. La nuitée comprend le prix de la chambre et du petit déjeuner.

Frais de repas :

L'indemnité de repas est une indemnité forfaitaire fixée à 15.25 maximum (par arrêté du 3 juillet 2006) Le remboursement des frais de restauration n'interviendra que sur présentation de justificatifs de paiement.

Le remboursement de l'ensemble des frais énumérés ci-dessus n'interviendra que sur présentation de l'attestation de présence à la formation, au concours ou à l'examen professionnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'adopter les Conditions et modalités de remboursement des frais de déplacement des agents ci-dessus désignées.

2016-00108 Convention Partage Adhésion au CNAS d'un Agent

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune adhère au CNAS.

Un des agents, Madame STREVELER Liliane, travaille au SIVOS AGNTV (Authevernes – Guerny – Noyers – Les Thilliers-en-Vexin et Vesly) DE VESLY, et ce syndicat adhère au CNAS.

Jusqu'à présent le SIVOS payait l'intégralité de la cotisation CNAS de cet agent.

Afin de répartir la charge, Monsieur le Maire propose de proratiser cette cotisation avec le SIVOS AGNTV DE VESLY.

Le SIVOS continuerait de régler l'intégralité de la cotisation et demanderait le remboursement d'une partie à la commune de Vexin-sur-Epte en fonction des heures réalisées dans chaque collectivité et ceci à compter de 2016 pour une durée illimitée. Elle pourra être résiliée par chacune des parties, sous réserve d'un préavis de trois mois avant chaque échéance annuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de signer une convention avec le SIVOS AGNTV de VESLY pour partager les frais de cotisation au CNAS d'un agent intercommunal : Madame STREVELER Liliane.

2016-00109 Création d'un Emploi permanent

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée :

Compte tenu du transfert de l'agent en poste à l'agence postale de Tourny à la Mairie déléguée d'Écos, et les besoins pour assurer la continuité du service à l'agence postale de Tourny et le secrétariat de la mairie,

- Le Maire propose à l'assemblée la création :
-**d'un emploi d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe** à temps complet pour assurer les missions à l'agence postale à Tourny à compter du 16 Juin 2016

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière Administrative, au grade d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe.

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'adopter la proposition du Maire, de modifier ainsi le tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits correspondants.**

Informations diverses

-Compte-rendu des Commissions :

- **Finances** : Monsieur Jean FREMIN informe que chaque Maire-Adjoint et donc chaque Commune déléguée a été destinataire de l'état des consommations budgétaires arrêté au 31 Mai 2016. Et ajoute que le pôle finances reste à la disposition des Conseillers pour répondre à leurs interrogations.

De plus, il évoque la bonne santé financière de la Commune qui disposait au 13 Juin d'un excédent de trésorerie de 2.356 millions d'euros.

- **Scolaires** : Fabrice CAUDY explique que nous travaillons sur le réaménagement des plannings des Agents de l'ancien SIVOS d'ECOS et annualisation de leur durée hebdomadaire de service. Le logiciel facturation « Cantine » est opérationnel pour la rentrée scolaire de Septembre 2016. Le planning de la construction du groupe scolaire à Tourny est respecté. Nous venons de recevoir la notification de la DETR d'un montant de 500 000 €.

A noter la prochaine réunion de la Commission qui aura lieu le 27 Juin prochain.

- **Ressources Humaines** : Thomas DURAND félicite les Agents en charge du pôle RH pour le travail déjà accompli : mise à jour des fiches de poste, des plannings, de l'annualisation des temps de travail, des Arrêtés, de la mise en place du CT et du CHSCT avec les élections, la mise à jour de l'organigramme des services ...et bientôt le plan de formation. Une réflexion est engagé pour le Noël des Agents et de leurs enfants.

- **Espaces Verts** : Problème d'effectif – Recrutement en cours. Le travail de Monsieur Frédéric HIARD – Responsable des Equipes techniques est unanimement salué : compétence, disponibilité, efficacité sont reconnues.

- **Communication** : Chantal LE GALL explique que la commission va connaître une évolution dans sa forme actuelle pour se consacrer essentiellement à l'évènementiel, la communication sera traitée en interne par le service sous la direction de Michel JOUYET et le soutien de Thomas DURAND et Chantale LE GALL.

La mission de Perrine ROUSELET se termine sur la prestation du logo et la mise en place de la charte graphique.

Le site internet de la Commune sera bientôt effectif. Il sera possible de payer en ligne la cantine ainsi que les loyers. Une page Facebook et un compte twitter seront également créés.

La plaquette d'information de la Commune nouvelle de Vexin-sur-Epte a été distribuée dans les Communes déléguées.

Monsieur Patrick HERICHE déplore que le travail de la Commission n'ait pas été respecté.

Madame Valérie PAGESY veut quelques précisions sur le logo : Il sera retravaillé.

Monsieur Thierry GARNIER met en cause le travail du Prestataire.

• **CCAS** : Chantal BARTHOULOT et Evelyne NOEL procèdent au recensement des différentes Associations existantes sur le territoire et leur fonctionnement.

Le CCAS a défini sa mission exclusivement réservée à l'aide aux personnes. Les repas et le colis des aînés revenant à la Commune.

La prochaine commission aura lieu le 29 Juin prochain

- Monsieur Pierre PENIN rend compte du conseil syndical du SIEGE en date du 28 Mai dernier :

1- L'Adhésion des Communes nouvelles au SIEGE : 18 Communes nouvelles regroupant 76 communes se sont créées dans le département de l'Eure au 1^{er} janvier 2016. Le SIEGE est donc désormais composée de 617 communes au lieu de 675.

Cette modification, au regard du cahier des charges de concession signé entre le SEIGE, ERDF et EDF nécessite de définir dans certains cas et pour certaines communes nouvelles leurs modalités d'adhésion au SIEGE en tant que communes rurales de type C ou communes urbaines de type A ou B , fonction du seuil de population déterminant les modalités de perception et reversement du produit de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE).

2- Programmation 2017 : modification des règles de détermination des enveloppes intercommunales compte tenu des regroupements atypiques opérés dans certains secteurs. Un nouveau règlement sera proposé au vote du prochain comité syndical.

3- Le Compteur LINKI : sera le thème principal de la prochaine assemblée.

Monsieur Daniel MOUSSET réclame un débat contradictoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 25.

Le Maire,

Michel JOUYET

